



Président **CQ**

Serge Mousset
serge.mousset@skynet.be
0498/51.03.30

Président EDJ

Ruii Sébastien
rafj@fcgerpinnes.be
0477/74.99.12

Directeur Technique

Rudy Rasera
rudyrasera@hotmail.com
0496/93.01.74

Vice-Président

Pauwels Christophe
elistin1303@gmail.com

Responsable tournois

Rudy Rasera
rudyrasera@hotmail.com
0496/93.01.74



ASBL Gerpinnes Sport
Rue Paganetti, 19b
6280 Gerpinnes

Site terrain synthétique :

Rue Trieu du Charnoy 112
6280 Lausprelle

www.fcgerpinnes.be

Chers Parents, Membres affiliés, Joueurs,

Une nouvelle saison va maintenant débuter. Le FC Gerpinnes remercie tous ses jeunes et leurs parents pour la confiance qui est accordée au club.

Comme chaque année, nous ne changerons pas notre fusil d'épaule et ferons notre maximum pour fournir une formation de qualité avec des formateurs de qualité dans nos magnifiques installations.

Les cotisations pour cette nouvelle saison 2022-2023 sont de :

- **235€ pour la catégorie U6**

- **250€ pour la catégorie U7**

- **325€ (U8 à U19)**

* **280€ pour le 2^e enfant & 235€ pour le 3^e enfant et plus.**

Afin de pouvoir participer aux matchs de championnat et aux entraînements, le joueur doit être affilié à l'union belge, adhérer au règlement d'ordre intérieur du club et avoir payé la cotisation au club pour le **15 septembre 2022** au plus tard (**min. 225€ par joueur**).

Des paiements échelonnés peuvent être obtenus avec l'accord du comité mais la cotisation doit être totalement apurée au 15 Novembre 2022 maximum.

Cette cotisation ouvre le droit aux entraînements, au pack d'accueil pour la nouvelle saison et à l'entrée gratuite pour toute la famille aux matchs du FC Gerpinnes (école des jeunes et seniors).

!! Comme dans tout club, le paiement d'une cotisation ouvre le droit aux entraînements, à la formation mais pas de manière systématique aux sélections pour les matchs !!

Le paiement de la cotisation se fera soit :

Par virement sur le compte n° **BE12 0013 5181 0992** (en indiquant le nom et prénom du joueur + cotisations 2022-2023) ou via notre un membre du comité autorisé.

!! Les joueurs qui ne seront pas en ordre de cotisation aux dates mentionnées ne pourront plus participer aux matchs et entraînements tant que celle-ci ne sera réglée et ce dès le 15/11/2022 !!

Le comité du FC Gerpinnes.